

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 94 relatif au déclassement du domaine public d'une ruelle au quartier de l'ancien abattoir.

n° 94

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 portant fixation et organisation du -domaine public et des servitudes d'utilité publique à la Côte française des Somalis, notamment eu son article 7, ensemble les décrets en date respectivement des 25 août 1920 et 10 septembre 1938 l'ayant modifié

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 fixant les modalités d'application du décret du 29 juillet 1924 susvisé

Vu la demande en date du 3 avril 1948 de la Société C. O. O. M. I.

Vu le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo dressé le 25 août 1948 par M. l'administrateur, commandant le cercle de Djibouti

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis

Sur le rapport du chef du service des domaines

Le Conseil privé entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 22 décembre 1948 relative au déclassement du domaine public, d'une ruelle située entre les lots n°s 8 et 13 du quartier de l'Ancien-Abattoir.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié ;partout où besoin sera et inséré nu Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.